



COMPTE RENDU COMMISSION

VOIRIE

Mercredi 6 janvier 2016

◆ **PERSONNES PRESENTES :**

Jean-Didier ANDRIEUX, Gérard CAIGNARD, Joël DE LUCA, René ETOURNEAUD, Jean-Pierre JUGIE, Patrick LACHAUD, Marc LAGORCE, Paul MALVILLE, Gérard PETIT, Jean-Pierre PRIGUL, Jean-Pierre PRUNIER, Marilyn ZAMORA, Réginald LAMBALOT

◆ **PERSONNES EXCUSEES :**

Philippe DUBOURG, Pierre GUIGNE

◆ **Ordre du jour de la réunion :**

- Bilan du service 2015
- Organisation et fonctionnement du service 2016
- Proposition de programme de travaux 2016
- Harmonisation des compétences : intérêt communautaire des voies revêtues et des « Chemins blanc »
- Panneaux signalétiques : proposition de groupement de commande
- Divers

I – **Bilan du service 2015 :**

1 - **Le fonctionnement**

1.1- **Les quantitatifs**

Voir tableau de synthèse n°1, n°1bis et n°2.

La commission est favorable à l'augmentation du tonnage de liant pour l'activité du Point à Temps Automatique (tableau n°1 bis).

1.2 - **Les coûts pour chaque prestation**

Voir tableau de synthèse n°3.

La commission avait établi le remboursement des prestations en régies communales sur la base suivante :

- curage de fossé : 66 € / km
- saignées : 120 € / km (les 2 côtés)
- fauchage 1^{ère} passe : 68 € / km (les 2 côtés)
- fauchage 2^{ème} passe : 96 € / km (les 2 côtés)

- fauchage mixte (banquette commune / talus CCPR) : 40 € / km (les 2 côtés)

Remarque :

Pour les fossés une moyenne a été établie sur l'ex CCVD, le linéaire n'excède pas 50 % du linéaire de la voirie revêtues.

2 – L'investissement

2.1– Rappel de notre programme

Un programme d'investissement a été lancé en avril 2015, avec un commencement des travaux en septembre 2015.

Le présent marché se décompose en 5 lots :

- ◆ Lot n°1 : - Communes d'Allemans, de Chassaignes et de Combéranche Epeluche.
 - Entreprise retenue : **ABTP BIARD**
 - **60 240.36 € HT** soit 72 288.43 € TTC

- ◆ Lot n°2 : Commune de La Tour Blanche et de Grand Brassac.
 - Entreprise retenue : **SARL BELLOT**
 - **86 794.24 € HT** soit 104 153.09 € TTC

- ◆ Lot n°3 : Communes de Douchapt et St Sulpice de Roumagnac.
 - Entreprise retenue : **ABTP BIARD**
 - **107 952.11 € HT** soit 129 542.54 € TTC

- ◆ Lot n°4 : Communes de Saint Martin de Ribérac et de Ribérac.
 - Entreprise retenue : **SARL BELLOT**
 - **97 688.09 € HT** soit 117 225.71 € TTC

- ◆ Lot n°5 : Communes de Saint André de Double et de Saint Vincent de Connezac.
 - Entreprise retenue : **COLAS SUD OUEST**
 - **43 775.24 € HT** soit 52 530.29 € TTC

Le montant total du marché était estimé à : 680 186.41 € HT, soit 816 223.69 € TTC

Les offres totales pour les des 5 lots étaient de : 396 450.04 € HT, soit 475 740.05 € TTC.

Nous avons réalisé une moins-value de 41.71 % par rapport à l'estimation (soit 283 736.77 € HT).

2.2– Bilan des travaux réalisés

◆ Lot n°1 et lot n°3: Communes d'Allemans, de Chassaignes, de Combéranche Epeluche et de Douchapt
Les travaux sont réalisés, mais doivent être repris à partir de mars / avril (problème de gravillon sale). L'entreprise devra refaire les couches de roulement (bi ou tri couche).

St Sulpice de Roumagnac : les poutres de rives ont été réalisées, le renforcement calcaire et le tri couche sera réalisé à partir de fin mars / avril. La réparation du ponceau sera réalisée en régie avant fin mars.

◆ Lot n°2 et lot n°4, Communes de :

- La Tour Blanche : travaux achevés, conforme aux souhaits attendus de la commune et de la CCPR.
- Grand Brassac : les poutres de rives ont été réalisées, le renforcement calcaire et le bi couche sera réalisé à partir de fin mars / avril.
- Saint Martin de Ribérac : les poutres de rives ont été réalisées, le renforcement calcaire et le bi couche sera réalisé à partir de fin mars / avril.

Un reprofilage en grave émulsion ainsi qu'un ECF en mono-couche devra être réalisé à partir de septembre (un nouveau marché à mettre en place).

- Ribérac : les poutres de rives ont été réalisées, le renforcement calcaire et le bi couche sera réalisé à partir de fin mars / avril.

Un reprofilage en grave émulsion ainsi qu'un ECF en mono-couche devra être réalisé à partir de septembre (un nouveau marché à mettre en place).

♦ Lot n°5 : Communes de Saint André de Double et de Saint Vincent de Connezac.

Les travaux sont achevés, conforme aux souhaits attendus des communes et de la CCPR.

La commission est favorable à ce bilan.

II – Préparation de l'année 2016

1 – En fonctionnement

Suite à la demande de renseignements auprès des communes, voici une restitution des données collectées.

1.1 – Réunions des travaux

- Liste des représentants des réunions de travaux des 3 pôles : voir tableau n°4

Le compte rendu des travaux des 3 pôles sera envoyé à chaque représentant en voirie ou mairie.

- Liste des plannings des réunions de travaux des 3 pôles : voir tableau n°5.

1.2 – Synthèses des prestations retenues par les communes

Voir tableau n°6.

1.3 – Préparation des quantités de matériaux ou linéaires de fauchage à réaliser

Voir tableau n°6.

1.4 – Base de remboursement des prestations réalisées par les communes

Proposition de base de remboursement suivante :

- curage de fossé : 66 € / km
- saignées : 120 € / km (les 2 côtés)
- fauchage 1^{ère} passe : 68 € / km (les 2 côtés)
- fauchage 2^{ème} passe : 96 € / km (les 2 côtés)
- fauchage mixte (banquette commune / talus CCPR) : 40 € / km (les 2 côtés)

La commission propose de retenir la base de remboursement pour l'année 2016 suivante :

- curage de fossé : 66 € / km
- saignées : **50 € / km (les 2 côtés)**
- fauchage 1^{ère} passe : 68 € / km (les 2 côtés)
- fauchage 2^{ème} passe : 96 € / km (les 2 côtés)

- fauchage mixte (banquette commune / talus CCPR) : 40 € / km (les 2 côtés)

2 – En investissement

Proposition à partir du programme établi de l'année 2015 : proposition de poursuite de ce programme.

Dans le cas où les communes auraient des travaux à réaliser, il est important de nous faire passer des nouvelles propositions que le service chiffrera en complément.

2.1 - Rappel de proposition de classement des voies en 2015

- ◆ Voies n°1 : voies structurantes, nécessitant des travaux d'élargissement et de renforcement, desservant plusieurs communes et sur lesquels on constate un trafic important.
- ◆ Voies n°2 : voies desservant plusieurs hameaux d'une même commune.
- ◆ Voies n°3 : voies desservant un hameau ou un groupement de maisons (4 ou 5) d'une même commune.

2.2 - Proposition d'enveloppe financière par catégorie de voies

Afin de pouvoir traiter toutes les demandes dans les meilleurs délais, il est proposé aux membres de la commission d'établir une enveloppe financière pour chaque catégorie.

Proposition de budget 2016 : 550 000 HT soit 660 000 TTC

Exemple : à partir de cette proposition

- ◆ Les voies n° 1 : 410 000 HT
- ◆ Les voies n° 2 : 100 000 HT
- ◆ Les voies n° 3 : 40 000 HT

Voir tableau n°7.

La commission propose une enveloppe pour l'année 2016 de 550 000 € HT soit 600 000 € TTC, ainsi qu'un montant de 50 000 € HT pour des travaux d'urgence.

III – Harmonisation des compétences : intérêt communautaire des voies revêtues et des « Chemins blancs »

Rappel des statuts de la CCPR :

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire sur la base des critères suivant :

- les voies communales et chemins ruraux revêtus
- les chemins « blancs » en calcaire.

Sont exclues de l'intérêt communautaire : les places et les rues situées dans les centres bourg des communes

1 – Voies revêtues :

Il appartient très rapidement à chaque commune de définir les rues et les places qui ne relèveront pas de l'intérêt communautaire. Une fois ce travail effectué par les 46 communes une délibération du conseil communautaire entérinera ce choix.

Dans l'attente de cette délibération et donc du classement par les communes, il est proposé pour le moment aux membres de la commission de ne pas intervenir sur les voies situées dans les bourgs et plus précisément celles comprises entre les panneaux d'agglomération.

La commission demande à l'ensemble des communes la liste des rues, des parkings..etc constituant leurs bourgs.

2 – Mise en place de la compétence « Chemins blancs »

2.1 – Demande de classement

Afin d'établir une cartographie précise des chemins que les communes classeront d'intérêt communautaire et pour évaluer le coût de l'entretien que cela représentera en 2016, il est demandé que les 46 communes procèdent au recensement des chemins qui seront « transférées » à la CCPR. Une délibération du conseil communautaire entérinera également ce choix.

Il conviendrait en même temps de communiquer le linéaire de chaque chemin et de préciser les quantités de matériaux utilisés en calcaire sur ces chemins sur les 2 ou 3 derniers exercices budgétaires (cf compte administratif).

2.2 – Données à ce jour

Voir tableau n°8 et n°8 bis : données 2015

2.3 – Proposition de projection financière

Dans l'attente des renseignements précis que pourrons nous fournir les communes, nous pouvons faire une projection à partir par exemple des données (quantité et coût) de l'ex CCVD.

Dans l'attente d'une cartographie précise des chemins, la commission propose d'attribuer 10 tonnes de calcaire par km « de chemin blanc ».

2.4 – Proposition de fonctionnement

Pour la mise en place du calcaire, ce travail pourra se réaliser à partir de novembre jusqu'à mi –fin mars (selon la météo et donc le début de saison du Point à Temps Automatique)

Pour le débroussaillage, ce travail pourra se réaliser à partir de l'automne.

La commission est favorable à cette proposition.



Le Vice Président délégué à la Voirie

Jean-Didier ANDRIEUX